

AIDES FINANCIERES

Des aides financières sont possibles sous conditions :

Bourses sanitaires et sociales attribuées par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

Promotion professionnelle (prise en charge par l'employeur)

Autres prises en charge (Pôle emploi, ANFH, FONGECIF ...)

INDEMNITÉS DE STAGE : Versées aux étudiants pendant la durée du stage.

Celles-ci varient de 36 à 60 euros hebdomadaire en fonction de l'année de formation.

COÛT DE LA FORMATION : Droit d'inscription universitaire pour les étudiants en formation initiale : 170 euros (rentrée 2021), CVEC pour les étudiants relevant de la formation initiale (92 euros).

Financement de la formation par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté sous condition.

Frais de formation pour les personnes en rupture de scolarité ou salariées : 7540 euros (rentrée 2021)

CERTIFICATION

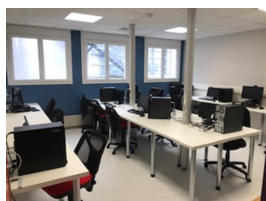
Délivrance du Diplôme d'Etat d'Infirmier (diplôme de niveau 6) Grade licence délivré par l'Université validant 180 crédits européens (ECTS)

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2

VOUS DÉSIREZ POURSUIVRE VOS ÉTUDES APRÈS L'IFSI : infirmier anesthésiste (IADE), infirmier de bloc opératoire (IBODE), infirmier puériculteur (IPDE) ou infirmier en pratique avancée (IPA) sont possibles ainsi que la formation de cadre de santé.



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS D'AUXERRE



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
2 Boulevard de Verdun — BP 69 — 89011 AUXERRE CEDEX

☎ 03 86 48 47 17 📠 03 86 48 47 44

Mail : ifsi@ch-auxerre.fr

www.ght-union.fr

SIRET : 268 900 057 00061

N° Act : 2689P000889

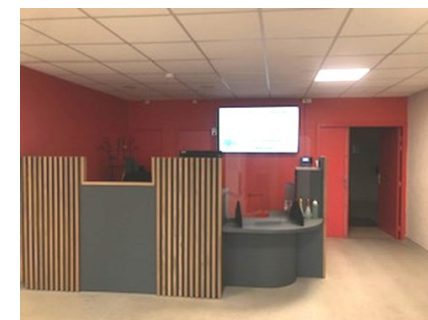
APE : 8542 Z



Ouverture du lundi au vendredi

De 8 h 00 à 17 h 15 ou 18 h 00

Secrétariat : 8 h 30 à 16 h 30



ADMISSION

Depuis la rentrée 2021, l'I.F.S.I. d'Auxerre accueille 114 étudiants en première année de formation. Les conditions d'accès sont les suivantes :

1) Pour les candidats bacheliers ou inscrits en terminale ou en réorientation

Etre âgé(e) de 17 ans, au moins, au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Je m'inscris sur Parcoursup et je suis le calendrier PARCOURSUP

2) Je relève de la formation professionnelle continue si je peux justifier de 3 ans de cotisation 

à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection :

Je m'inscris aux épreuves de sélection

Celle-ci se compose :

- d'une sous-épreuve de rédaction et de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et sociale
- d'une sous-épreuve de calculs simples
- D'un entretien portant sur l'expérience professionnelle

Le candidat est admissible s'il obtient 20/40 aux 2 épreuves sans note inférieure à 8.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule sur trois années, découpées en 6 semestres, alternant formation clinique — stages (2100 heures—soit 60 semaines) et formation théorique (2100 heures).

Les enseignements théoriques sont dispensés et réalisés par les Cadres de Santé Formateurs de l'I.F.S.I.

Certains d'entre eux sont également dispensés par des enseignants universitaires, des professionnels de santé (médecins, infirmières,...). Des Unités d'Enseignement réparties en 6 domaines : 1) Sciences humaines, sociales et droit ; 2) Sciences biologiques et médicales ; 3) Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ; 4) Sciences et techniques infirmières, interventions ; 5) Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ; 6) Méthodes de travail.

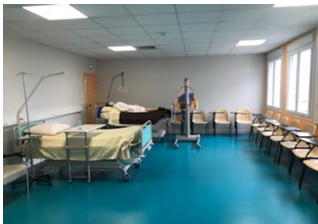
STAGES (60 semaines)

Les stages qui débutent dès le semestre 1 se trouvent dans un périmètre de 90 km autour d'Auxerre.

15 semaines de stage en 1ère année (5 semaines en S1 et 10 semaines en S2)

20 semaines de stage en 2ème année (10 semaines en S3 et 10 semaines en S4)

25 semaines de stage en 3ème année (10 semaines en S5 et 15 semaines en S6)



Taux de réussite au Diplôme d'Etat Infirmier :

Promotion 2018—2021 = 100 % des étudiants présentés
(Sessions Juillet 21, Septembre 21 et Mars 22)

Profil de l'étudiant en I.F.S.I.

Il doit faire preuve d'autonomie, assiduité, méthode, rigueur et créativité. La formation demande énormément de travail personnel. Le contenu

théorique est important. Il doit être titulaire du permis de conduire et véhiculé.

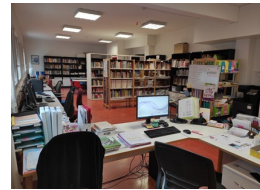
DOSSIER MÉDICAL : OBLIGATOIRE

Vaccinations obligatoire : COVID, Hépatite B, Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Polio...,

Mettez ces vaccinations à jour

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Espace de recherches documentaires et de prêt d'ouvrages



RÉFÉRENT HANDICAP

L'Institut dispose d'un référent handicap et peut répondre à vos interrogations concernant les aménagements possibles lors de la formation. (**Sur rendez-vous**)



SE RESTAURER

RELAIS H : dans le hall d'entrée du Centre Hospitalier d'Auxerre (aucune consommation ne peut être faite sur place hormis celles achetées au Relais)

SELF IFSI : tickets repas C.R.O.U.S. vendus au secrétariat de l'IFSI dès le jour de la rentrée.

ESPACE REPAS à l'I.F.S.I. : « Repas tiré du sac » (nombre de places restreintes).



SE LOGER

Différentes possibilités de se loger sur Auxerre (Résidence I.F.S.I., Domany's, OHA, CROUS, Résidences, autres...)

APRÈS LE DIPLÔME

exercice au sein de la fonction publique hospitalière : hôpitaux, CAMSP, Maisons d'Accueil Spécialisées...
exercice libéral après 2 ans d'exercice en secteur hospitalier

exercice salarié privé ou associatif : EHPAD (Etablissement pour personnes Agées Dépendantes, Service de suite et de Réadaptation, Service de centres de rééducation et réadaptation, Etablissements de prise en charge du handicap, Etablissements thermaux...

au sein de l'éducation nationale, au sein d'entreprises...